

# Sauvegarde et Défense de l'Environnement De Mandelieu la Napoule et de l'Esterel

Association déclarée en Sous-préfecture de Grasse le 10 Mai 2005 : n° 0061021504 et au JO N° 24 du 11 juin 2005 enregistré sous le n° 64

Mandelieu, le 10 février 2006

**Monsieur ESTROSI**  
**Président du Conseil Général**

Monsieur le Président,

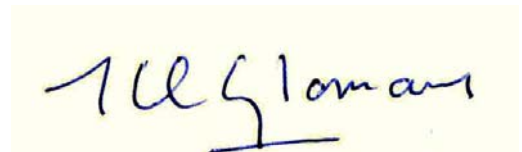
Je reviens vers vous après mes lettres du 4 août et du 1<sup>er</sup> septembre 2005, concernant l'implantation d'un C.S.D.U à « Barbossi » sur la commune de Mandelieu-la-Napoule contre laquelle nous nous opposons avec force et vigueur.

Aucun responsable en charge du dossier ne se prononce sur l'abandon définitif de ce projet, ce qui m'amène à me rapprocher de vous, puisque la décision vous appartient, pour que vous m'apportiez une réponse sans ambiguïté.

Les deux mille adhérents de l'association attendent avec impatience votre position puisque nous venons d'apprendre qu'un C.S.D.U se réalisera sur la commune de Massoins avec le concours du Conseil Général. Vous comprendrez notre légitime inquiétude que vous seul pouvez dissiper.

Je vous remercie de votre réponse.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Le Président de la SDEMNE  
Jean-Claude GLOMAUD